



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 8 février 2024 — N° 97

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Caron (La Pinière) fait une déclaration afin de souligner le Nouvel An lunaire et l'année du Dragon de Bois.

Mme Mallette (Huntingdon) fait une déclaration afin de féliciter le Parc Safari de Hemmingford pour son classement de niveau argent par la revue *Best of Montréal*.

M. Grandmont (Taschereau) fait une déclaration afin de souligner le 70^e anniversaire du Carnaval de Québec.

Mme Bogemans (Iberville) fait une déclaration afin de souligner le travail des bénévoles du Carnaval Iber-Neige.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de souligner le 10^e anniversaire du Fonds 1804 pour la persévérance scolaire.

8 février 2024

M. Dufour (Abitibi-Est) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Claude Richard.

Mme Schmaltz (Vimont) fait une déclaration afin d'exprimer de la solidarité et du soutien envers les proches des victimes de la tragédie de la Garderie éducative Sainte-Rose inc.

Mme Boivin Roy (Anjou-Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner le 30^e anniversaire de l'organisme Déclic — Initiatives pour la formation et l'emploi des jeunes.

Mme Jeannotte (Labelle) fait une déclaration afin de rendre hommage au Dr Michel Massé.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de saluer le dynamisme de la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu.

M. Lacombe (Papineau) fait une déclaration afin de féliciter le comité organisateur du Tournoi provincial de La Lièvre.

À 9 h 54, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

8 février 2024

Les travaux reprennent à 10 h 02.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Girard, ministre des Finances, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 49 Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 21 mars 2023 et à certaines autres mesures

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 49.

M. Roberge, ministre responsable de la Laïcité, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 52 Loi permettant au Parlement du Québec de préserver le principe de la souveraineté parlementaire à l'égard de la Loi sur la laïcité de l'État

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 52.

8 février 2024

Dépôts de pétitions

Mme Dufour (Mille-Îles) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 248 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le processus de changement de zonage et d'acceptabilité sociale pour le projet de la Cité du cinéma à Laval.

(Dépôt n° 1294-20240208)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, Mme Dufour (Mille-Îles) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 7 février 2024 sur la motion proposée par M. Fontecilla (Laurier-Dorion) aux affaires inscrites par les députés de l'opposition.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée reconnaisse que le Québec traverse une grave crise du logement;

QU'elle reconnaisse que la hausse importante des prix de l'immobilier constitue un frein à l'accès à la propriété pour les jeunes familles du Québec;

8 février 2024

QU'elle reconnaisse que le phénomène des surenchères à l'aveugle peut contribuer à la hausse des prix des maisons;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de mettre fin aux enchères immobilières à l'aveugle en rendant obligatoire la divulgation des promesses d'achat simultanées sur une même propriété.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 195 en annexe)

Pour : **11** Contre : **96** Abstention : **4**

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), conjointement avec Mme Proulx, ministre du Tourisme, M. Zanetti (Jean-Lesage), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la tenue de la 70^e édition du Carnaval de Québec;

QU'elle souligne l'importance de cet événement phare comme moteur d'activité pour le tourisme hivernal dans la ville de Québec et la région de la Capitale-Nationale;

QU'elle rappelle que les traditions associées au Carnaval de Québec, telles que le port du rouge, les chansons carnavalesques, la ceinture fléchée, l'effigie de Bonhomme et le fameux caribou sont imbriquées dans la culture québécoise;

QU'elle rappelle que Bonhomme Carnaval est un fier ambassadeur de la nordicité du Québec et de sa joie de vivre;

8 février 2024

QU'enfin, elle félicite chaleureusement l'ensemble des artisans qui ont rendu possible la tenue de cette 70^e édition ainsi que les éditions antérieures.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec M. Bérubé (Matane-Matapédia), propose :

QUE l'Assemblée nationale s'inquiète des récents épisodes de censure visant des livres jeunesse québécois;

QU'elle affirme son soutien aux écrivaines québécoises Élise Gravel et Myriam Daguzan Bernier, ainsi qu'à l'illustratrice Cécile Gariépy, dont les livres ont été récemment la cible de censure;

QUE l'Assemblée nationale réitère son adhésion à la liberté d'opinion, à la liberté d'expression et à la libre circulation des idées.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **196** en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Bouazzi (Maurice-Richard), présente une motion concernant un projet contribuant à la décarbonation de l'économie au Port de Saguenay; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

8 février 2024

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, conjointement avec M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne), présente une motion concernant l'importance pour le Québec de défendre la souveraineté de son Parlement; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, M Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 48, Loi modifiant principalement le Code de la sécurité routière afin d'introduire des dispositions relatives aux systèmes de détection et d'autres dispositions en matière de sécurité routière.

Puis, il convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 37, Loi sur le commissaire au bien-être et aux droits des enfants;
- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 42, Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail.

M. Lévesque, deuxième vice-président, donne les avis suivants :

- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant l'adoption d'une réforme électorale pour la mise en place d'un mode de scrutin proportionnel mixte;

8 février 2024

- la Commission de l'Assemblée nationale se réunira en séance publique afin de procéder à l'étude du rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale;
- la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant l'abolition des pénalités aux rentes de retraite des prestataires d'une rente d'invalidité.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Lévesque, deuxième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 16 février 2024, Mme Labrie (Sherbrooke) s'adressera à Mme Bélanger, ministre responsable des Aînés, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Le manque de préparation du gouvernement caquiste pour faire face au vieillissement de la population et assurer à chaque Québécoise et Québécois la possibilité de vieillir dans la dignité ».

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 7 février 2024, sur la motion de M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, proposant que le principe du projet de loi n° 41, Loi édictant la Loi sur la performance environnementale des bâtiments et modifiant diverses dispositions en matière de transition énergétique, soit maintenant adopté.

8 février 2024

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 41 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 41 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

Mme Roy, ministre de la Famille, propose que le principe du projet de loi n° 46, Loi sur l'amélioration de la protection des enfants dans les services de garde éducatifs, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Débats de fin de séance

À 13 heures, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Prass (D'Arcy-McGee) à M. Carmant, ministre responsable des Services sociaux, sur le sujet suivant : « le financement nécessaire pour les foyers de l'Arche »;
 - le deuxième, sur une question adressée par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) à M. Girard, ministre des Finances, portant sur le sujet suivant : « les prévisions économiques jovialistes du ministre des Finances ». M. Caire, ministre de la Cybersécurité et du Numérique, remplace le ministre pour ce débat.
-

À 13 h 25, M. Lévesque, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 14 h 30.

Les travaux reprennent à 14 h 30.

8 février 2024

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Roy, ministre de la Famille, proposant que le principe du projet de loi n° 46, Loi sur l'amélioration de la protection des enfants dans les services de garde éducatifs, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 46 est adopté.

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 46 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des relations avec les citoyens.

La motion est adoptée.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 31, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation, ainsi que les amendements transmis par Mme Dufour (Mille-Îles), M. Fontecilla (Laurier-Dorion) et M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine).

Les amendements sont déclarés recevables.

Un débat s'ensuit.

À 16 h 29, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 13 février 2024, à 10 heures.

La Présidente

NATHALIE ROY

8 février 2024

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Fontecilla (Laurier-Dorion) :

(Vote n° 195)

POUR - 11

Bouazzi (QS)	Grandmont (QS)	Nadeau-Dubois (QS)
Cliche-Rivard (QS)	Labrie (QS)	Zaga Mendez (QS)
Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Zanetti (QS)
Ghazal (QS)	Marissal (QS)	

CONTRE - 96

Abou-Khalil (CAQ)	Chassin (CAQ)	Jacques (CAQ)	McGraw (PLQ)
Allaire (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Montigny (CAQ)
Asselin (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Morin (PLQ)
Bachand (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Nichols (IND)
Beauchemin (PLQ)	Dionne (CAQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulet (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laforest (CAQ)	Prass (PLQ)
(Orford)	Dufour (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)
Biron (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Reid (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Rivest (CAQ)
Blouin (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Carmant (CAQ)	Gendron (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tanguay (PLQ)
(Portneuf)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caron (PLQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
(La Pinière)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Champagne Jourdain	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	(Dubuc)
(CAQ)			
Charest (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	(Hull)

ABSTENTIONS - 4

Arseneau (PQ)	Bérubé (PQ)	Paradis (PQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
---------------	-------------	--------------	--------------------------

8 février 2024

Sur la motion de M. Zanetti (Jean-Lesage), conjointement avec M. Bérubé (Matane-Matapédia) :

(Vote n° 196)

POUR - 106

Abou-Khalil (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulet (CAQ)
Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Prass (PLQ)
Asselin (CAQ)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rivest (CAQ)
	Dufour (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Biron (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Émond (CAQ)	(Les Plaines)	Schneeberger (CAQ)
	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Setlakwe (PLQ)
Blouin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Simard (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lemieux (CAQ)	Thouin (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Bussière (CAQ)	Ghazal (QS)	(Chapleau)	(Dubuc)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	(Groulx)	Malette (CAQ)	(Hull)
Caron (CAQ) (Portneuf)	Grandmont (QS)	Marissal (QS)	Zaga Mendez (QS)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Grondin (CAQ)	Martel (CAQ)	Zanetti (QS)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	McGraw (PLQ)	
Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Montigny (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Morin (PLQ)	
Cicccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Nichols (IND)	
	Jacques (CAQ)	Paradis (PQ)	
	Jeannotte (CAQ)	Picard (CAQ)	